

Titres Restaurant papier & Chèques d'Accompagnement Personnalisé 2018



LA PÉREMPTION DE VOS TITRES 2018 APPROCHE !

31 DÉCEMBRE 2018

Date limite d'acceptation des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) 2018

31 JANVIER 2019

Date limite d'acceptation des Titres Restaurant papier (TR) 2018

VOUS AVEZ JUSQU'AU
28 FÉVRIER 2019

Pour remettre* en centre de collecte ou à la CRT
Traitement vos titres 2018, accompagnés de
votre bordereau de remise.



Retrouver toutes nos solutions d'acheminement sécurisé sur : www.crt.asso.fr ou

0 892 680 655 Service 0,40 € / min
+ prix appel

* En cas d'envoi postal, le cachet de La Poste fera foi. Tout mode d'envoi des titres à la CRT Traitement en dehors des Centres de Collecte, du ColiSUR® et du Pack Vert demeure sous votre responsabilité.

CRT
Services